



FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 15 du 25 janvier 2025

Poursuite des travaux de voirie en 2025

- Le 30 janvier prochain, la rue des Verts Près sera refaite : cette rue sera totalement interdite à la circulation de 8 à 18 heures. Pour permettre aux riverains d'anticiper cette opération, la mairie ouvrira le 29 janvier 2025 au soir le parking de la salle des fêtes : si vous avez besoin d'utiliser vos véhicules ce jour là, n'hésitez pas à vous y garer la veille au soir et pour la nuit du 29 au 30 janvier 2025.

- Durant les congés de printemps (vacances de Pâques) sur la période du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025, la rue de la Carrière, puis la rue de l'Abreuvoir seront mises en chantier durant 3 ou 4 jours. Nous profitons des vacances pour ne pas perturber les transports scolaires et du passage de câblages d'EDF pour refaire ces chaussées.

- A partir du mois de juin 2025, début des travaux d'aménagement pour sécuriser la circulation des véhicules rue d'Amiens et rue de la Carrière (RD933). En effet, la convention avec l'administration départementale sera signée très rapidement et nous devrions obtenir une subvention de 40% du montant total de cette opération. Un avis de marché public a d'ores et déjà été lancé pour ces travaux de sécurité.

Lors de chacun de ces travaux, une signalisation temporaire du chantier sur la commune sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE : merci de respecter cette signalisation routière, notamment en matière de stationnement gênant, de manière à ce que les travaux puissent être réalisés dans les meilleures conditions possibles.

Vous avez été sollicités pour participer au recensement 2025 de la population.

L'agent recenseur vous a laissé dans votre boîte aux lettres une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr). Nous vous engageons à choisir cette option en vous connectant au site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/> et en saisissant les identifiants présents sur la notice puis remplir le questionnaire. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception. Si vous avez égaré vos identifiants, vous pouvez les obtenir en appelant la Mairie au 09 56 17 58 97 aux heures habituelles d'ouverture.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ; autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence ou encore l'activité professionnelle.

Quelque soit le procédé utilisé, vous devez vous être conformés au recensement au plus vite

Le recensement de la population organisé par l'Insee est déclaré obligatoire par l'administration (article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951). En cas de refus de répondre au questionnaire de recensement, vous vous exposez à une amende du tribunal de police de 38,00 euros.

Remerciements du Conseil Municipal

Plusieurs habitants ont encore participé activement à la vie de notre commune, chacun à sa manière. Nous ne saurions aborder l'année 2025 sans les en remercier chaleureusement.

- Monsieur Grégory DUPONT pour les décorations de Noël et pour ses différentes interventions, l'hiver, dans la prévention des phénomènes glissants : salage préventif, épandage de saumure, raclage de la neige...

- Monsieur Alain TORCHY et son épouse Madame Josiane TORCHY pour leur implication dans les décorations de la place de l'Eglise et son arbre de Noël pour les enfants, petits et grands...

- Monsieur Gérard DEBRIL pour l'aide à l'entretien vert de la commune (taille, élagage et broyage des arbres et arbustes et notamment des branches hautes)

- Monsieur Kilian LECLERCQ pour avoir endossé avec brio les habits du père-Noël au goûter des enfants du 21 décembre dernier.

Assainissement communal terminé !

Tout le monde est maintenant raccordé ou raccordable au réseau d'eau communal.

Les administrés des dernières zones concernées doivent au plus vite se rendre à la Mairie pendant les heures de permanences des élus, afin d'y constituer leur dossier de subvention qui sera à compléter et qui vaudra en réception finale accord de raccordement. Vous devrez obligatoirement avoir obtenu la conformité de votre raccordement à l'issue de vos travaux par la société Veolia (Le contrôle de conformité est pris en charge financièrement par la commune).

Cartes cadeaux restantes

Lors du Goûter de Noël 2024 offert par la commune, Monsieur le Maire a distribué les cartes cadeaux (d'une valeur de 40,00 €) offertes par la municipalité aux enfants et aux adolescents jusqu'à 16 ans. Pour celles et ceux qui n'ont pu venir à cette remise, vous ou vos parents pouvez vous adresser à la Mairie jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 délai de rigueur aux heures de permanence pour retirer les cartes cadeaux. Celles qui n'auront pas été distribuées à cette date seront données au service d'accueil communal.

Information

L'association "Villers prend l'air" de Villers-Bocage dont le but est d'organiser des activités pour divertir et réunir les habitants de la commune et des communes environnantes organise dans notre salle des fêtes d'Havernas une bourse aux jouets, puériculture et vêtements le samedi 8 février 2025 et un Loto le dimanche février 2025.

N'hésitez pas à venir y faire un petit tour !

Vous êtes nouveaux résidents à Havernas ?

N'hésitez pas à vous faire connaître en nous rendant une petite visite de courtoisie, ce sera avec plaisir !



La Mairie est ouverte aux heures de permanences indiquées ci-dessous

Le mardi : de 17h00 à 18h30

Le jeudi : de 10h00 à 12h00

Le samedi : de 9h00 à 12h00

Mairie d'HAVERNAS

09 56 17 58 97

1 Rue de la Bassée - mairie.havernas@laposte.net

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie au lien suivant : <https://www.havernas.fr/>